



Adoum Ismail, médiateur culturel pour Oxfam, face à un pont se trouvant près de la frontière franco-italienne. Les migrant-e-s empruntent souvent cette route pour aller en France. Photo : Agostino Loffredi/Oxfam

# NULLE PART OÙ ALLER

L'échec de la France et de l'Italie pour aider les réfugié-e-s et autres migrant-e-s échoué-e-s à la frontière vers Vintimille

À Vintimille, à proximité de la frontière entre l'Italie et la France, des réfugié-e-s et d'autres migrant-e-s errent sans accès aux services fondamentaux. Des hommes, des femmes et des enfants sont évincés du système d'asile italien qui ne parvient pas à répondre à leurs besoins élémentaires en matière de sécurité, d'information et d'éducation. De l'autre côté de la frontière, la police française maltraite les mineur-e-s et les renvoie en Italie en violation de la législation française et européenne. Piégées, des centaines de personnes sont dans l'incapacité de bénéficier d'un soutien quelconque.

# RÉSUMÉ

Quelque 16 500 réfugié-e-s et autres migrant-e-s<sup>1</sup> ont transité par et autour de Vintimille, une petite ville italienne située à 7 km de la frontière avec la France. Les mineur-e-s isolé-e-s représentent un quart de la population migrante. La majorité des personnes transitant par Vintimille ont été évincées du système d'asile italien, submergé par un grand nombre de demandes. Bon nombre de ces personnes espèrent rejoindre un membre de leur famille dans un autre État membre de l'UE. D'autres, lassé-e-s d'attendre qu'une décision soit prise suite à leur demande (après parfois plus d'un an d'attente), en ont assez de ne pas pouvoir travailler ni accéder à l'éducation. Sur les quatre premiers mois de 2018, 4 000 personnes seraient arrivées dans la petite ville, selon des bénévoles.

Depuis que la France a renforcé les contrôles à la frontière en 2015, des milliers de personnes se retrouvent bloquées à Vintimille sans aide adéquate ni accès aux services de base. Des centaines de réfugié-e-s et autre migrant-e-s dorment sous un viaduc, sans accès à l'eau potable, sans abri ni chauffage. Le camp de la Roja, le camp officiel installé en dehors de la ville, n'est pas en mesure de répondre à leurs besoins. Le manque d'informations claires, la présence oppressante de la police à l'entrée du camp et la prise obligatoire des empreintes digitales en dissuadent beaucoup de rester.

Oxfam intervient à Vintimille, à la frontière franco-italienne, depuis août 2017. Avec l'ONG italienne Diaconia Valdese, elle gère le programme OpenEurope qui vise à fournir conseils juridiques, informations et soutien matériel aux réfugié-e-s et autres migrant-e-s qui ont été évincé-e-s du système d'asile italien.

À l'heure actuelle, l'équipe OpenEurope est venue en aide à près de 750 personnes, dont 150 mineur-e-s isolé-e-s âgé-e-s de 11 à 17 ans. Souvent, les enfants s'enfuient des centres d'accueil qui les hébergent en Italie, car ils ne bénéficient pas des services adaptés à leur âge ni à leurs vulnérabilités spécifiques. À Vintimille, alors qu'ils veulent avancer, ils sont abandonné-e-s par les autorités et font face à un avenir incertain.

71 % des bénéficiaires du programme OpenEurope ont entre 18 et 30 ans. La plupart sont des hommes, à l'image de la majorité des personnes qui migrent vers l'Italie ou transitent par le pays. Toutefois, d'après les témoignages des partenaires d'Oxfam, le nombre de femmes (notamment de femmes seules) a considérablement augmenté ces derniers mois. D'après ces acteurs proposant une aide, les femmes qui transitent par Vintimille sont très exposées au trafic. Il n'existe pas de service ni de logement répondant spécifiquement à leurs besoins, ce qui les rend vulnérables.

44 % des bénéficiaires sont originaires du Soudan et 11 % de l'Érythrée, deux pays où les droits humains font l'objet de graves violations. 55 % des demandeurs et demandeuses d'asile soudanais-e-s et environ 90 % des demandeurs et demandeuses d'asile érythréen-ne-s obtiennent le statut de réfugié-e-s au sein de l'UE<sup>2</sup>. Les bénéficiaires restant-e-s (45 %) proviennent de divers pays, notamment la Syrie, l'Afghanistan, le Bangladesh, le Maroc et le Nigeria.

Au travers des entretiens et de l'intervention d'Oxfam à Vintimille, il ne fait aucun doute que les autorités françaises expulsent celles et ceux qui tentent de traverser la frontière. La principale source de préoccupation concerne le sort des mineur-e-s isolé-e-s, dont certain-e-s ont dû fuir la torture alors qu'ils/elles transitaient par la Libye. Ils/elles signalent souvent des cas de maltraitance de la part de la police française alors qu'ils/elles tentaient de traverser la frontière et sont fréquemment victimes de détention arbitraire, en violation de la législation française, européenne et d'autres législations internationales.

« La police française ne respecte pas le droit international. Railleries et maltraitance sont monnaie courante... Certains enfants ont vu leurs semelles de chaussures découpées avant d'être renvoyés en Italie », rapporte Chiara Romagno, responsable du programme OpenEurope d'Oxfam à Vintimille.

« J'ai tenté de traverser la frontière ce matin. Nous étions deux. La police nous a fait descendre du train en nous bousculant et en nous hurlant dessus. Elle nous a ensuite embarqués dans un fourgon sur le parking de la gare. On nous a donné un document (*refus d'entrée*) dans le fourgon, puis nous avons dû monter dans un autre train en partance pour l'Italie, sans autre explication », témoigne Michael, 15 ans et originaire du Darfour au Soudan.

Le Tribunal administratif de Nice a déjà reconnu des violations des garanties prévues dans la loi et le caractère illégal du comportement des autorités frontalières dans 20 cas impliquant des enfants<sup>3</sup>. Il convient toutefois de redoubler d'efforts, car le renvoi des mineur-e-s isolé-e-s (et d'autres) est toujours d'actualité. À Vintimille, aucune disposition n'est prise pour prendre en charge les enfants ainsi renvoyé-e-s. À leur descente du train, ils/elles sont laissé-e-s pour compte.

Les personnes exclues des mécanismes d'accueil officiels en Italie sont particulièrement vulnérables, indépendamment des raisons de leur situation. Ces femmes, ces filles, ces hommes, ces garçons et ces familles avec des enfants en bas âge n'ont pas accès aux services ni aux informations requises pour faire valoir leurs droits. Nombre d'entre eux ont confié à Oxfam ne pas avoir une réelle opportunité de demander l'asile. Il arrive qu'elles ne reçoivent pas les bonnes informations sur le processus et ne connaissent pas leurs droits. Certaines préfèrent ne pas demander asile en Italie, car elles estiment avoir plus de chances de s'intégrer en s'appuyant sur des proches et un soutien communautaire ailleurs en Europe.

# RECOMMANDATIONS

## Autorités locales

Les autorités locales à Vintimille doivent :

- Identifier rapidement des sites adéquats pour accueillir un centre pour les mineur-e-s isolé-e-s et les femmes (avec ou sans enfant mineur), afin de garantir un nombre suffisant de places, un accès et un séjour sûrs, ainsi que des services adéquats.
- Tenir chaque mois un bureau de coordination technique avec des représentant-e-s de la municipalité, un-e représentant-e local-e du ministère de l'Intérieur italien, la police et les organisations impliquées dans la prise en charge de la population migrante pour partager les informations pertinentes, coordonner les interventions et attribuer des responsabilités.
- Coopérer à l'amélioration des conditions structurelles du camp de la Roja, notamment en améliorant l'assainissement et les zones communes avec un accès aux informations, en organisant des systèmes d'information pour les migrant-e-s et en proposant un service de navettes entre le camp et la ville.
- Promouvoir des initiatives avec la population italienne et les écoles locales pour informer et s'engager avec la population locale, notamment en investissant dans la médiation sociale.

## Gouvernement italien

Le ministère de l'Intérieur italien doit :

- Mettre un terme aux transferts contraints des migrant-e-s de Vintimille vers les centres d'accueil dans le sud de l'Italie.
- Enquêter et corriger les pratiques illégales présumées dans les bureaux de police de la province d'Imperia qui compromettent l'inclusion des migrant-e-s dans les procédures d'asile, afin de veiller à la protection des droits des migrant-e-s.
- Garantir la bonne application des lois concernant les mineur-e-s isolé-e-s dans l'ensemble de l'Italie, notamment garantir l'exercice effectif des droits en matière de regroupement familial et veiller à ce que tout représentant de l'État entrant en contact avec des enfants soit suffisamment formé à la protection des enfants ainsi qu'au risque de trafic.
- Vérifier que des services de grande qualité sont proposés dans les centres d'accueil, notamment concernant les mineur-e-s isolé-e-s, pour lancer des demandes d'asile et accéder à l'éducation.
- Veiller à ce que les enfants devenant majeurs alors que leur demande est cours ne soient pas exclus des centres d'accueil, mais peuvent attendre la décision finale.
- Améliorer considérablement les procédures de demande d'asile et autres possibilités de façon à ce qu'elles puissent être facilement comprises, en notifiant rapidement les personnes de leurs droits et des options à leur disposition de façon opportune, complète et précise.

Le ministère des Affaires étrangères italien doit :

- Travailler avec les autorités françaises pour mettre en place des mesures afin de mettre un terme aux renvois illégaux des mineur-e-s isolé-e-s.

## **Gouvernement français**

Le gouvernement français doit :

- Mettre immédiatement un terme et sanctionner de façon adéquate les pratiques illégales de la police française à la frontière franco-italienne proche de Vintimille.
- Garantir à tou-te-s les mineur-e-s étrangers-ères sur le territoire français le droit à demander l'asile, et les prendre en charge conformément aux dispositions de la législation nationale, européenne, et autres législations internationales.
- Appliquer les garanties prévues dans la législation et les politiques nationales sur le renvoi des mineur-e-s isolé-e-s qui demandent l'asile, en désignant immédiatement un tuteur/une tutrice.

## **Union européenne et ses États membres**

Les organes responsables au sein de l'Union européenne et tous les États membres doivent :

- Redoubler leur engagement à partager plus équitablement la responsabilité de l'accueil des demandeurs et demandeuses d'asile, notamment en réformant le système de Dublin, afin de répondre aux droits et besoins des demandeurs et demandeuses d'asile et de donner la priorité au regroupement familial ou à la mise en relation avec des proches.
- Garantir l'exercice effectif du droit au regroupement familial, notamment pour les mineur-e-s isolé-e-s, en s'assurant que les procédures sont efficaces, que le personnel dispose des compétences requises pour répondre à toutes les demandes et que les demandes sont traitées rapidement.
- Étendre les critères d'éligibilité concernant les « membres de la famille » aux fins de regroupement familial et y inclure :
  - les proches jeunes et dépendant de la cellule familiale pour leur bien-être au moment de la demande, notamment les enfants par alliance et les enfants adoptés de-facto ;
  - les frères et sœurs adultes qui n'ont pas créé leur propre famille avant de fuir de leur pays d'origine ;
  - les fils et filles adultes qui n'ont pas créé leur propre famille avant de fuir de leur pays d'origine ;
  - les parents ; et
  - tout proche dépendant, notamment lorsque la séparation présente des risques pour leur protection et leur sécurité.

# NOTES

(Tous les liens ont été vérifiés en juin 2018, sauf mention contraire.)

1 Entre juillet 2017 et avril 2018, Les bénévoles de l'association Caritas locale ont enregistré 16 475 personnes.

2 Eurostat, Asylum Quarterly Report, Q4 2017. Disponible sur : [http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Asylum\\_quarterly\\_report](http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Asylum_quarterly_report)

3 La Cimade (27 février 2018), *Frontière franco-italienne : associations et avocats font respecter le droit des enfants étrangers devant le tribunal administratif de Nice*. Disponible sur : <https://www.lacimade.org/presse/frontiere-franco-italienne-associations-avocat%20b7e%20b7s-respecter-droit-enfants-etrangers-devant-tribunal-administratif-de-nice/>.



© Oxfam International, juin 2018

Ce résumé a été rédigé par Giulia Capitani, Oxfam Italie.

Nous remercions en particulier les collègues d'Oxfam Italie Chiara Romagno, Andrea D'Urso, Adoum Ismail, Adriana Zega et Simone Alterisio de Diaconia Valdese pour leur contribution dans la collecte des données. Nous remercions également Evelien van Roemburg, Raphael Shilhav et Caroline Jacobsson d'Oxfam International et leurs collègues au sein d'Oxfam GB pour leur soutien au moment de la révision.

Merci enfin aux collègues des autres ONG et associations de Vintimille, en particulier : Daniela Zitarosa (Intersos), Marco Carlini (WeWorld), Gabriella Salvioni (Croix-Rouge italienne), Maurizio Marmo (Caritas Ventimiglia Sanremo), Laura Martinelli et Elena Rozzi (ASGI), Don Rito Alvarez (église paroissiale de San'tAntonio alle Gianchette).

Pour de plus amples informations, veuillez envoyer un e-mail à l'adresse [giulia.capitani@oxfam.it](mailto:giulia.capitani@oxfam.it)

Ce document est soumis aux droits d'auteur mais peut être utilisé librement à des fins de campagne, d'éducation et de recherche moyennant mention complète de la source. Le détenteur des droits demande que toute utilisation lui soit notifiée à des fins d'évaluation. Pour copie dans toute autre circonstance, réutilisation dans d'autres publications, traduction ou adaptation, une permission doit être accordée et des frais peuvent être demandés. E-mail : [policyandpractice@oxfam.org.uk](mailto:policyandpractice@oxfam.org.uk)

Les informations contenues dans ce document sont exactes à la date de mise sous presse.

Publié par Oxfam Grande-Bretagne pour Oxfam International sous le numéro ISBN 978-1-78748-272-2 en juin 2018.

DOI : 10.21201/2018.2708

Oxfam GB, Oxfam House, John Smith Drive, Cowley, Oxford, OX4 2JY, Royaume-Uni.

Traduit de l'anglais par eXceLingua

## OXFAM

Oxfam est une confédération internationale de 20 organisations qui, dans le cadre d'un mouvement mondial pour le changement, travaillent en réseau dans plus de 90 pays à la construction d'un avenir libéré de l'injustice qu'est la pauvreté. Pour de plus amples informations, veuillez contacter les différents affiliés ou visiter [www.oxfam.org](http://www.oxfam.org).

Oxfam Amérique ([www.oxfamamerica.org](http://www.oxfamamerica.org))

Oxfam Australie ([www.oxfam.org.au](http://www.oxfam.org.au))

Oxfam-en-Belgique ([www.oxfamsol.be](http://www.oxfamsol.be))

Oxfam Brésil ([www.oxfam.org.br](http://www.oxfam.org.br))

Oxfam Canada ([www.oxfam.ca](http://www.oxfam.ca))

Oxfam France ([www.oxfamfrance.org](http://www.oxfamfrance.org))

Oxfam Allemagne ([www.oxfam.de](http://www.oxfam.de))

Oxfam Grande-Bretagne ([www.oxfam.org.uk](http://www.oxfam.org.uk))

Oxfam Hong Kong ([www.oxfam.org.hk](http://www.oxfam.org.hk))

Oxfam IBIS (Danemark) ([www.oxfamibis.org/](http://www.oxfamibis.org/))

Oxfam Inde ([www.oxfamindia.org](http://www.oxfamindia.org))

Oxfam Intermón (Espagne) ([www.oxfamintermon.org](http://www.oxfamintermon.org))

Oxfam Irlande ([www.oxfamireland.org](http://www.oxfamireland.org))

Oxfam Italie ([www.oxfamitalia.org](http://www.oxfamitalia.org))

Oxfam Japon ([www.oxfam.jp](http://www.oxfam.jp))

Oxfam Mexique ([www.oxfammexico.org](http://www.oxfammexico.org))

Oxfam Nouvelle-Zélande ([www.oxfam.org.nz](http://www.oxfam.org.nz))

Oxfam Novib (Pays-Bas) ([www.oxfamnovib.nl](http://www.oxfamnovib.nl))

Oxfam Québec ([www.oxfam.qc.ca](http://www.oxfam.qc.ca))

Oxfam Afrique du Sud ([www.oxfam.org.za](http://www.oxfam.org.za))

